



Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 26 mars 2024

Date de convocation : le 19 mars 2024

**Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil
Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à Besançon,
sous la présidence de Monsieur Cyril DEVESA, Président.**

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h15

Étaient présents :

En nombre, les membres :

- En exercice : 45
- Présents : 24
- Ayant pris part au vote : 24
- Ayant donné procuration : 2

G.B.M : AEBISCHER Élise ; BERNARD Franck ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ; CONTINI Jean-Claude ; DEVESA Cyril ; DUSSAUCY Nadine ; FIÉTIER Vincent ; GAGLIOLO Lorine ; HUOT Daniel ; LAMBERT Marie ; LEGAIN Olivier ; MESNESTRIER Jean-François ; NAPPEZ Anthony ; POUJET Yannick ; TERZO André ; VIPREY Maryse suppléante de Denis JACQUIN ;

C.C.L.L : CHOPARD Félix ; COULET Gérard ; GARNIER Christophe ; MESNIER Christian ; STADELMANN Jean-Claude ;

C.C.V.M : AUBRY Didier ; GAUTHIER André

Étaient excusés :

G.B.M : JACQUIN Denis ; LAIDIÉ Franck ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; MICHEL Marie-Thérèse ; PARIS Daniel ;

C.C.L.L : CRETIN Emmanuel ; MONNIER Alain

C.C.V.M :

Résultat du vote :

- Pour : 25
- Contre : 0
- Abstentions : 1 (vote blanc)

Secrétaire de séance : MESNIER Christian

Procuration de vote :

Mandant : CRETIN Emmanuel ; MONNIER Alain

Mandataire : CHOPARD Félix ; STADELMANN Jean-Claude

INSTALLATION DE NOUVEAUX DÉLÉGUÉS SYNDICAUX

Rapporteur : Monsieur Cyril DEVESA, Président

1. Par délibération du 12 février 2024, la Communauté de Communes Loue Lison a désigné Monsieur Laurent BROCARD comme son nouveau représentant au sein du SYBERT, suite à la démission de Madame Angèle LIME.

Monsieur Jean-Claude GRENIER a été désigné comme son suppléant.

Le Comité Syndical prend connaissance de la désignation de Monsieur Laurent BROCARD, en tant que délégué et Monsieur Jean-Claude GRENIER, en tant que délégué suppléant, de la Communauté de Communes Loue Lison au Comité Syndical du SYBERT et valide leur installation au sein de la Commission n°2 « Prévention – Valorisation organique ».

2. Le Bureau est composé du Président, des 8 Vice-Présidents, de 2 Conseillers Syndicaux Délégués (CSD) et de 3 autres membres élus.

Suite à la démission de Madame LIME, il est nécessaire de procéder à l'élection d'un nouveau d'un des 3 autres membres du Bureau.

Par renvoi aux dispositions des articles L.2122-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les Vice-Président(e)s sont élu(e)s au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Président présente les modalités d'élection et invite le Comité Syndical à valider ces modalités.

Le Président procède à un appel à candidatures pour le poste du 3ème autre membre du Bureau à pourvoir : Monsieur CHOPARD propose sa candidature à cette fonction.

Désignation du 3^{ème} autre membre du Bureau

Le Comité Syndical désigne Madame Élise AEBISCHER et Madame Lorine GAGLILOLO comme scrutateurs pour le vote du 3^{ème} autre membre du Bureau du SYBERT.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 24

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 26

Votes blancs : 1

Votes nuls : 0

Votes en faveur de Monsieur CHOPARD : 25

A la majorité absolue, le Comité Syndical désigne Monsieur Félix CHOPARD comme 3^{ème} autre membre du Bureau.

Pour extrait conforme,

Le Président du SYBERT,
Cyril DEVESA

Rapport adopté à la majorité absolue.

Secrétaire de séance,
MESNIER Christian



Envoyé en préfecture le 23/04/2024

Reçu en préfecture le 23/04/2024

Publié le



ID : 025-252508247-20240326-2024_03_03_03-DE

